

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

ST n° 92/064

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

23 Juin 1992

**DATE D'AFFICHAGE**

23 Juin 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoint  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN  
M. SABATHIER par M. DINDINAUD  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. ALONSO, BARRIERE, MARCONI et MOULINEAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Acquisition de terrain de Madame Monique FELIS

**VOTE** : UNANIMITE

Par promesse en date du 27 MARS 1992 Madame Monique FELIS, demeurant 1 RUE DE SION à ROYAN, s'est engagée à vendre à la Ville son terrain sis "DERRIERE LE PONT", cadastré section CI N° 36 pour 3.473m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 34.730,00 Francs.

Cette acquisition, constituant une réserve foncière, permettra l'extension de la ZAEC prévue dans le cadre du POS actuel.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la promesse de vente en date du 27 MARS 1992,
- VU le plan parcellaire,
- VU l'avis favorable de la Commission des Permis de Construire réunie le 14 AVRIL 1992,
- CONSIDERANT que ce terrain est inclus en emplacement réservé pour l'extension de la ZAEC,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'acquérir à l'amiable la parcelle sise "DERRIERE LE PONT", cadastrée section CI N° 36 pour 3.473m<sup>2</sup>, moyennant la somme de TRENTE QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE FRANCS (34.730,00 Francs) dépendant de la propriété de Madame FELIS Monique, demeurant 1 RUE DE SION à ROYAN
- De désigner Maître DENAT Guy -Notaire à ROYAN- pour la rédaction de l'acte authentique
- D'inscrire la dépense correspondante au budget en cours, lors de la signature de l'acte

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 8 Juillet 1992  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT